

# CCAS

## Procès-Verbal de la réunion du 6 septembre 2022

**Présents :** BALANDRAU Gilberte, BALANDRAU Xavier, DEFOUR Michèle, DESMARTIN Marguerite, DESMARTIN Maryvonne, VIALETTE André, VIDAL Michelle.

**Excusés :** BALANDRAU Marc, RIGUET LARGILLIER Marie-Anne.

**Pouvoirs :** Néant.

**Secrétaire de séance :** VIDAL Michelle.

### 1- ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1ER JANVIER 2023

Les membres du CCAS, à l'**unanimité**, **adopte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023, **précise** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14, à savoir le budget du CCAS avec un vote par nature et une nomenclature abrégée et **autorise** le Président à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 2- REPAS ET VISITES DES PERSONNES AGEES

Le conseil d'administration **décide** à l'**unanimité** d'augmenter d'1€ le tarif applicable lors du repas de fin d'année et de le passer à 21€.

### 3- DIVERS

- Les membres du CCAS valident le courrier d'invitation et celui aux associations.
- Les membres du CCAS décident de continuer de faire vivre le commerce du village et choisissent le restaurant Lou Sanfourio pour traiteur.

**M. le Président lève la séance du Conseil à 12h20.**

**Le Président,  
Xavier BALANDRAU**

**Le secrétaire de séance  
Michelle VIDAL**



**Affiché le 13 mars 2023**